



Revenu foncier étranger, calcul TAUX EFFECTIF, quel montant saisir

Par **flomie**, le **04/06/2019** à **18:20**

Bonjour, ma question concerne la déclaration d'impôts, et la case de "revenus exonérés" pour calcul du "taux effectif" :
j'ai un revenu foncier au Grand-Duché du Luxembourg, qui est du coup exonéré d'impôt en France. (pas de double-imposition)
Cependant, je dois bien reporter le montant de ce revenu sur ma déclaration d'impôt, pour le calcul du "taux effectif".
mon loyer brut perçu à l'étranger est de 23000 euros, mais cette année, mes revenus net de la location sont une valeur négative (-6,000 euros), car j'ai pu appliquer un taux d'amortissement de 6% sur mon bien, d'une valeur de -29,000 euros .
Mon REVENU NET DE LOCATION de mon bien au Luxembourg est du coup de -6000 euros, donc négative. (23000-29000)
Est-ce que c'est cette valeur négative, donc égale à 0 que je dois reporter en case 8TI pour le calcul du taux effectif. Du coup je ne met rien ?
ou est-ce que je dois mettre le montant du loyer brut ?
ou en déduisant éventuellement les charges (-400 euros) et la taxe foncière mais sans prendre en compte l'amortissement de mon bien ??
merci pour vos réponses rapides, je me prends en dernière seconde .
cordialement
FLORENCE KRAUS